Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_04-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES VERBAL DE
L'ELECTION DU 1ER MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Titulaires en exercice	Présents (titulaires et suppléants votant	Représentés	Total votants	Absents
90	56	12	71	19

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou se sont réunis à la salle de la Boutonnaise de Brioux-sur-Boutonne, sur convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 par Monsieur le président, Fabrice MICHELET.

Sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, président,

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires ayant émargé sur feuilles d'émargements jointes,

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Sylvie COUSIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, Monsieur Fabrice MICHELET, président, a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le 1er membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Il a précisé que si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1. Constitution du bureau de vote

Monsieur le président demande à l'assemblée de constituer le bureau de vote.

Madame/Monsieur Marie Rohler (commune de Chef-Boutonne), est déclaré(e) assesseur principal.

Madame/ Monsieur Nicolas Ragot (commune de Souzé-entre-Bois) est déclaré(e) assesseur.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_04-DE

2. Election du 1er membre du bureau

Le président fait appel de candidature pour le poste de 1er membre du bureau.

Madame/Monsieur Étienne Chesneau propose sa candidature.
Madame/Monsieur propose sa candidature.
Madame/Monsieur propose sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants..... 71
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) 14
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... 57
e. Majorité absolue..... 29

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Étienne Chesneau	57	Cinquante Sept

Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... ____
b. Nombre de votants..... ____
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... ____
e. Majorité absolue..... ____

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_04-DE

Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... ____
b. Nombre de votants..... ____
c. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau (art 66 du code électoral) ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... ____

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3. Proclamation de l'élection du 1er membre du bureau

Madame/Monsieur Etienne Chesneau ayant obtenu la majorité a été proclamé 1er membre du bureau et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_04-DE

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 3 avril 2025, à ___ heures ___ minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance,	Le président,
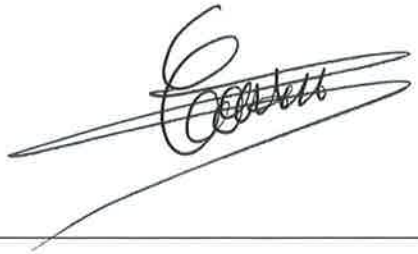	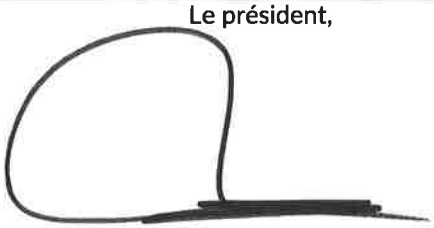
Les assesseurs, 